



Le 10 septembre 2013

Par courrier électronique (SDÉ) et par poste

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2014-2015
Votre dossier : R-3854-2013
Notre dossier : R048122

Chère consœur,

Par la présente, le Distributeur dépose une version révisée de la pièce HQD-1, document 4.1 complétant ainsi le complément de preuve demandé par la Régie dans sa décision D-2013-124.

Le Distributeur a aussi modifié l'article 5.22 des Tarifs et conditions afin d'assurer la neutralité des revenus des réseaux municipaux lorsqu'ils alimentent une charge industrielle au tarif L. En conséquence, le Distributeur dépose une version révisée des pièces HQD-13, document 4 (page 88) et HQD-13, document 5 (page 83).

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Éric Fraser

Éric Fraser

ÉF/rm

p.j.

c.c. : Aux intéressés (par courriel seulement)